



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



## IV - Commercialisation - Relation client

### IV.1 - Dispositions générales

Applicable au 7 juillet 2022

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Rescrit DOC-2022-04

### La restitution de rémunérations par un conseiller en investissements financiers à des clients

#### Version consultée

#### Résumé

Le présent rescrit fait suite à une demande d'un conseiller en investissements financiers portant sur le reversement par celui-ci à ses clients de rémunérations perçues de la part de sociétés de gestion de portefeuille lors de la souscription de parts de SCPI.

[↓ Télécharger la doctrine](#)


## Textes de référence

- Article 314-13 du règlement général de l'AMF
- Article 314-14 du règlement général de l'AMF
- Article 314-15 du règlement général de l'AMF
- Article 314-16 du règlement général de l'AMF
- Article 314-17 du règlement général de l'AMF
- Article 314-18 du règlement général de l'AMF
- Article 314-19 du règlement général de l'AMF
- Article 314-20 du règlement général de l'AMF
- Article 325-16 du règlement général de l'AMF

### Mots clés

CONSEIL EN INVESTISSEMENT

## SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS





ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

29 novembre 2024

L'AMF publie un nouveau recensement des fonds français dotés d'outils de gestion de la liquidité



RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

29 novembre 2024

Evolution de l'adoption des outils de gestion de la liquidité dans les fonds français



ARRÊTÉ D'HOMOLOGATION

GESTION D'ACTIFS

15 novembre 2024

Arrêté du 27 juin 2024 portant homologation de modifications du règlement général de l'Autorité des marchés financiers



*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

